

INTERPELLATION URGENTE

Auteur PDCB, par Marianne Maret
Objet Quid de l'amnistie fiscale?
Date 27.04.2015
Numéro 1.0121

Actualité de l'événement

La décision du Tribunal fédéral a été communiquée au début du mois d'avril

Imprévisibilité

Rien ne laissait présager d'une décision de ce type par le Tribunal fédéral

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Nécessité de connaître les retombées de cette décision sur le contenu de notre décret.

Au début du mois d'avril le Tribunal fédéral a pris la décision d'annuler la loi tessinoise sur l'amnistie fiscale suite à un recours du parti socialiste de ce canton.

Notre parlement cantonal a pris la décision de prévoir également une amnistie fiscale dans le cadre d'un décret accepté en décembre et soumis à un référendum.

Conclusion

Quelles sont les conséquences de la décision du Tribunal fédéral sur l'amnistie fiscale contenue dans le décret voté par notre Parlement